GUIDE PRATIQUE

L'enfant

2014-2015

mairie de Clamart

www.clamart.fr

Édito

Chers parents,

Le 2 septembre 2014, 5 100 enfants vont faire leur rentrée dans les 23 écoles clamartoises. L'action de la municipalité est guidée par deux principes : d'une part, l'épanouissement et la réussite éducative des enfants, d'autre part, la simplification de la vie quotidienne des parents.

Pour l'épanouissement et la réussite éducative, nous modernisons nos écoles ; nous créons les nouvelles activités périscolaires (NAP) le vendredi après-midi ; nous ouvrons un accueil de loisirs pour les élémentaires après la classe ; nous renforçons l'étude du soir.

Pour simplifier la vie quotidienne des parents, l'accueil de loisirs est désormais ouvert jusqu'à 18h30 ; les préinscriptions sur le Portail Famille sont possibles jusqu'à J-5 sans pénalité contre J-7 auparavant ; la tarification de l'étude passe à l'unité et nous abandonnons le forfait, injuste et coûteux.

La grande nouveauté de cette rentrée 2014 est bien sûr la mise en place des NAP. Cette réforme nous est imposée par l'État. Avec les associations sportives et culturelles clamartoises, avec les enseignants, avec les animateurs, nous avons fait en sorte de faire de ces nouveaux rythmes une chance pour les enfants clamartois. Dès le 5 septembre, nous proposons des activités ludiques, sportives, culturelles, numériques, des activités qui ouvrent des horizons. Ces NAP sont entièrement facultatives. Elles sont aussi gratuites, tant que l'État maintiendra ses aides. Le surcoût pour la commune, de près de 400 000 €, a été financé par des économies réalisées ailleurs dans le budget municipal car nous ne voulons pas, en cette période délicate pour tous, augmenter les impôts des Clamartois.

L'année 2014-2015 est donc une année de renouveau et d'innovation pour les écoles clamartoises. Au cours des années qui viennent, avec toute l'équipe municipale, avec les enseignants, avec vous parents, nous continuerons de faire de nos écoles, des lieux où il fait bon vivre, des lieux où il fait bon apprendre.

Bonne rentrée à tous !

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire, chargé des Affaires scolaires et périscolaires, des Centres socioculturels, de la Cuisine centrale et de la Jeunesse

Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart,
Conseiller régional

Sommaire

VIE SCOLAIRE / ENFANCE 6

Un guichet unique pour toutes les formalités 6
Dossier famille 6
Préinscription 7
Le quotient familial 7
La facturation 9
Tarifs Vie scolaire / Enfance 10

L'ÉCOLE, MODE D'EMPLOI 11

L'inscription 11
Conditions d'admission
Périmètre et dérogation scolaire
Inscription à l'école
Assurance scolaire
Horaires des écoles
Les classes de découverte 12
Les élections des parents d'élèves et le conseil d'école 13
Élections des représentants des parents d'élèves
Conseil d'école
LE DDEN 13
Les réseaux d'aides spécialisées
et les classes spécialisées 14
Les RASED
Les classes spécialisées
Le personnel municipal 15
Les ATSEM
Les agents d'entretien
Le personnel d'animation
Les éducateurs sportifs
La restauration scolaire 16
La Caisse des Écoles laïques 17
Adresses des établissements scolaires 18
Écoles maternelles
Écoles élémentaires
Collèges et lycée
Écoles élémentaires, collèges et lycées, établissements privés

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES 22

Les séjours 22
Avant et après l'école 23
Accueils périscolaires
Études dirigées
Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
Accompagnement à la scolarité
Ateliers sportifs

Les mercredis après-midi et les vacances scolaires en accueils de loisirs 24
Accueil des enfants
Une multitude d'activités au choix
Adresses des accueils de loisirs 25
Accueils de loisirs maternels
Accueils de loisirs élémentaires

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 28

CENTRES SOCIOCULTURELS 29

ART ET CULTURE 31

Théâtre Jean Arp/Cinéma Jeanne Moreau 31
Conservatoire de Clamart « Henri Dutilleux » 32
Les « CHAM » et les « CHAT »
Tarifs
Réseau des médiathèques 36
Petite Bibliothèque Ronde 38
Centre d'arts plastiques Albert Chanot 38

SPORT 39

École Municipale des Sports (EMS) 40
Sports vacances 41

SANTÉ 42

Une surveillance dès la maternelle 42
Centres médico-psychologiques
Un meilleur suivi de la santé de votre enfant

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) 44

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES 44

VACANCES SCOLAIRES 2014/2015 45

NUMÉROS UTILES 46

Document réalisé par la Direction de la Communication
de la Ville de CLAMART
Création maquette : Vania Brocard
Mise en pages : scoopcommunication
Impression : Le Réveil de la Marne

Vie scolaire / Enfance

Guichet Unique
• 1-5, av. Jean Jaurès • Tél. : 01 46 62 35 35
Courriel : guichet.unique@clamart.fr
• Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h (sans interruption), le vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h

La mairie a mis en place un guichet unique traitant toutes les questions liées à la scolarité et aux activités périscolaires (accueils de loisirs, séjours, restauration…), situé au rez-de-chaussée du Centre administratif. Il est à la disposition des Clamartois pour :

- tout renseignement ;
- toute demande de formulaires ;
- toute inscription des enfants à l'école, en accueils de loisirs, en séjours de vacances… ;
- le règlement des prestations ;
- toute démarche de préinscription aux activités périscolaires et de restauration.

Dossier famille

Un seul dossier est nécessaire pour inscrire les enfants à l'ensemble des activités scolaires et périscolaires : restauration, accueil du soir, études dirigées, mercredis, vacances scolaires… Le « dossier famille » est à retirer au guichet unique.

Pièces à fournir :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de revenus pour calculer le quotient familial (voir ci-après les pièces à fournir pour le calcul du quotient familial)
- justificatif de résidence en cas de séparation des parents

Préinscription

La préinscription des enfants est obligatoire pour les activités suivantes :

- restauration scolaire
- accueil du soir (maternelles et élémentaires)
- études dirigées (élémentaires)
- accueils de loisirs (mercredis après-midi et vacances scolaires)
- Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Pour effectuer une préinscription, une modification ou une annulation, connectez-vous sur le Portail Famille depuis clamart.fr à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe qui vous ont été communiqués par courrier. **Toute préinscription, modification ou annulation effectuée en dehors des délais fera l'objet d'une majoration.**
Vous pouvez consulter et télécharger le règlement intérieur des activités périscolaires sur le site de la Ville.
Pour plus d'informations, contactez le guichet unique.

Le quotient familial

Le quotient familial s'applique à la restauration et aux activités périscolaires suivantes :

- études dirigées
- accueils de loisirs
- classes de découverte
- séjours
- accueils périscolaires
- ateliers périscolaires
- stages de sport de l'EMS (École Municipale des Sports)
- activités des centres socioculturels
- activités artistiques du Conservatoire « Henri Dutilleux »
- activités sportives associatives avec le coupon sport

Il permet de déterminer le tarif appliqué en fonction des revenus du foyer.

Il doit être impérativement calculé avant le 31 janvier de chaque année et est valable du 1er janvier au 31 décembre. Dans le cas contraire, le tarif maximum est appliqué dès la facture de janvier.

Mode de calcul

Le calcul prend en compte la totalité des ressources du foyer, ramenée à une moyenne mensuelle. Cette moyenne est divisée par le nombre de personnes du foyer.

Barème 2014

Catégorie	Moyenne mensuelle des revenus du foyer divisée par le nombre de personnes du foyer (en euros)
A	0 à 200,99
B	201 à 300,99
C	301 à 350,99
D	351 à 450,99
E	451 à 600,99
F	601 à 750,99
G	751 à 900,99
H	901 à 1 100,99
I	1 101 à 1 300,99
J	1 301 à 1 500,99
K	1 501 à 1 800,99
L	1 801 et +

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial

Attention : le quotient familial doit être calculé chaque année auprès du guichet unique. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué. Munissez-vous des pièces suivantes et de leurs photocopies.

Pour tous les usagers :

- justificatif de domicile à Clamart : quittance de loyer, facture d'eau ou d'électricité…
- certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de plus de 16 ans
- dernière taxe d'habitation
- justificatif de la situation familiale : livret de famille et, si nécessaire, copie du jugement de divorce ou de séparation
- dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- relevé des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour tous les salariés :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition, ainsi que les 3 derniers bulletins de paie.

Pour les demandeurs d'emploi :

- dernier talon du Pôle Emploi ou notification des indemnités perçues par d'autres organismes.

Pour les demandeurs d'emploi non indemnisés :

- attestation et notification du Pôle Emploi.

Pour les commerçants, artisans et pour les professions libérales :

- au forfait : le certificat délivré par le centre des impôts mentionnant le montant du forfait et la date à laquelle il a été établi ;
- au bénéfice réel : le compte d'exploitation de la dernière année.

La facturation

Dans la 1re quinzaine de chaque mois, les parents reçoivent, soit par courrier soit par courriel, une facture périscolaire unique établie selon leur quotient familial et correspondant à l'ensemble des services dont les enfants ont bénéficié le mois précédent, exception faite du Conservatoire. Le règlement des prestations s'effectue auprès du guichet unique.

Les parents recevront des factures distinctes pour les séjours et les classes de découverte en fonction du calendrier de déroulement de ces services. Ces factures doivent être payées séparément des factures périscolaires, selon les mêmes modalités que ces dernières.

En cas de paiement par chèque, les parents doivent envoyer leur règlement avec le papillon de paiement détachable en bas de leur facture.

Six modes de paiement sont proposés :

- le paiement en ligne par carte bancaire sur le Portail Famille (accessible depuis www.clamart.fr)
- le prélèvement automatique
- les chèques libellés à l'ordre du Trésor public
- les espèces (merci de prévoir l'appoint)
- la carte bancaire
- les CESU (valables uniquement pour le paiement de certains services périscolaires)

Les délais de paiement mentionnés sur la facture sont impératifs. Les montants non réglés sont transmis au Trésor public pour recouvrement en cas d'impayés.

Le formulaire nécessaire au prélèvement automatique est disponible auprès du guichet unique. Attention, les activités classes de découverte et les séjours ne sont pas pris en compte dans le prélèvement automatique, les demandes de paiement seront envoyées aux familles par voie postale.

Tarifs Vie scolaire / Enfance

(applicables du 2 septembre au 31 décembre 2014)

SERVICES PERISCOLAIRES
(Activités avant et après la classe / restauration)

Service sans réservation

Catégorie Quotient familial	Quotient mensuel	Restauration scolaire	Accueil Soir 16h30 -18h30	Études dirigées 16h30 - 18h	Garderie 16h - 16h30 et 18h -18h30	Accueil matin 7h30 - 8h50*
(M) ou Élémentaire (E)		M + E	M + E	E	M + E	M + E
A	0 à 200,99 €	0,19 €	0,23 €	0,27 €	0,17 €	0,12 €
B	201 à 300,99 €	0,63 €	0,44 €	0,54 €	0,31 €	0,23 €
C	301 à 350,99 €	1,31 €	0,65 €	0,81 €	0,43 €	0,33 €
D	351 à 450,99 €	1,88 €	0,87 €	1,20 €	0,53 €	0,44 €
E	451 à 600,99 €	2,38 €	1,19 €	1,62 €	0,77 €	0,60 €
F	601 à 750,99 €	2,89 €	1,30 €	2,03 €	0,84 €	0,65 €
G	751 à 900,99€	3,41 €	1,51 €	2,45 €	0,98 €	0,76 €
H	901 à 1100,99 €	3,77 €	1,73 €	2,86 €	1,12 €	0,86 €
I	1101 à 1300,99 €	4,21 €	2,16 €	3,28 €	1,48 €	1,09 €
J	1301 à 1500,99 €	4,57 €	2,38 €	3,69 €	1,70 €	1,19 €
K	1501 à 1800,99 €	5,05 €	2,59 €	4,11 €	1,80 €	1,30 €
L	> 1801 €	5,55 €	3,24 €	4,53 €	1,91 €	1,62 €

* Sauf école Jules Ferry : 7h30 - 8h20

■ *Ces activités ne sont pas majorées car non soumises à préinscription.*

SERVICES EXTRA SCOLAIRES

Catégorie Quotient familial	Quotient mensuel	Mercredi après-midi 13h30- 18h30	Vacances matin 7h30-12h	Vacances après-midi 13h30 - 18h30	Vacances journée complète
Maternelle (M) ou Éléméntaire (E)		M + E	M + E	M + E	M + E
A	0 à 200,99 €	0,52 €	0,43 €	0,52 €	1,14 €
B	201 à 300,99 €	1,01 €	0,84 €	1,01 €	2,48 €
C	301 à 350,99 €	1,52 €	1,26 €	1,52 €	4,09 €
D	351 à 450,99 €	2,04 €	1,70 €	2,04 €	5,62 €
E	451 à 600,99 €	2,55 €	2,11 €	2,55 €	7,04 €
F	601 à 750,99 €	3,03 €	2,52 €	3,03 €	8,44 €
G	751 à 900,99€	3,57 €	2,97 €	3,57 €	9,95 €
H	901 à 1100,99 €	4,07 €	3,38 €	4,07 €	11,21 €
I	1101 à 1300,99 €	4,57 €	3,79 €	4,57 €	12,57 €
J	1301 à 1500,99 €	5,07 €	4,21 €	5,07 €	13,85 €
K	1501 à 1800,99 €	5.59 €	4,65 €	5,59 €	15,29 €
L	> 1801 €	6.00 €	5,00 €	6,00 €	16,55 €

L'école, mode d'emploi

L'inscription

Conditions d'admission

Tout enfant âgé de 3 ans, ou qui aura 3 ans au 31 décembre, peut être accueilli à l'école maternelle. L'admission des enfants de 2 ans ne s'effectue que dans la limite des places disponibles. À noter qu'en réseau ÉCLAIR (École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite), leur accueil est privilégié. Pour être admis en école élémentaire, l'enfant doit être âgé de 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours (sauf dérogation).

Périmètre et dérogation scolaire

Des périmètres scolaires sont établis afin d'assurer une répartition harmonieuse des élèves dans l'ensemble des écoles de la commune.

Pour inscrire son enfant dans une autre école, une demande de dérogation* doit être formulée auprès du guichet unique. Seuls les deux motifs suivants sont pris en compte : raisons médicales et regroupement de fratrie. La demande dûment motivée est toujours soumise à la décision de la commission de dérogation. Cette dernière se réunit dans le courant du mois de mai.

** Procédure réservée à des situations exceptionnelles*

Inscription à l'école

L'inscription concerne les enfants entrant à l'école maternelle et ceux n'ayant jamais fréquenté une école publique à Clamart. Cette inscription se déroule en deux temps : un dossier d'inscription est à remplir et à transmettre au guichet unique sur présentation des pièces justificatives et de leurs photocopies. Cette étape est suivie par une rencontre avec le (la) directeur(trice) d'école.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile ;
- carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires ;
- certificat de radiation de l'école d'origine, en cas de changement d'école.

Ce dernier document est à remettre directement au (à la) directeur(trice) d'école.

Assurance scolaire

Il est obligatoire de souscrire une assurance « *responsabilité civile et individuelle accident* », afin de garantir les dommages causés ou subis par votre enfant. Pensez à vérifier que votre contrat d'assurance comprend bien le risque scolaire et extrascolaire. À défaut, contactez votre assureur personnel ou l'une des associations de parents d'élèves qui vous proposeront un contrat d'assurance adapté.

Horaires des écoles

À partir du 2 septembre 2014, les horaires des écoles seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de13h30 à16h (sauf Jules Ferry : de 8h30 à11h30 puis de13h30 à 16h) ;

Mercredi : de 9h à 12h (sauf Jules Ferry : de 8h30 à 11h30) ;

Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à15h (sauf Jules Ferry : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à15h).

Les classes de découverte

La Ville finance tous les ans des projets de classes de découverte avec ou sans nuitée pour les écoles élémentaires et pour les enfants scolarisés en grande section dans les écoles maternelles. Les projets sont étudiés en concertation avec l'Inspection de l'Éducation nationale selon les critères suivants :

- obtention de la validation pédagogique de l'Inspection ;
- priorité aux séjours organisés dans le chalet municipal à Hauteluce ;
- favoriser le départ des enfants au moins une fois durant leur scolarité…

Cette activité est organisée sur le temps scolaire sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Les élections des parents d'élèves et le conseil d'école

Élections des représentants des parents d'élèves

Chaque année, entre la 5e et la 7e semaine après la rentrée scolaire, chaque parent d'élève élit ses représentants, qui constituent un comité de parents.

- **Qui peut voter ?**

Sont électeurs les parents exerçant l'autorité parentale. Ils disposent d'un suffrage par parent.

- **Qui est éligible ?**

Tout électeur est éligible ou rééligible à raison d'une candidature par famille, sauf s'il fait l'objet d'une condamnation. **Les personnels parents d'élèves** sont électeurs mais **ne peuvent pas être éligibles à ce titre.**

Conseil d'école

Un conseil d'école est constitué dans toutes les écoles, après les élections des représentants des parents d'élèves.

Composition du conseil d'école :

- le directeur d'école (président du conseil) ;
- un représentant élu de la municipalité (adjoint au maire ou conseiller municipal) ;
- les enseignants de l'école ou leurs remplaçants éventuels ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASED) intervenant dans l'école ;
- les représentants des parents d'élèves à raison d'un par classe de l'école ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN).

Rôle du conseil d'école

Le conseil vote le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur. Il donne son avis sur le fonctionnement et sur toute question intéressant la vie de l'établissement, dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'école.

LE DDEN

Qu'est-ce qu'un délégué départemental de l'Éducation nationale ?

Nommés pour quatre ans par l'Inspecteur d'Académie, les DDEN ont pour fonction d'intervenir, au besoin, comme médiateur. Leur fonction consiste en des visites d'école, à l'issue desquelles ils communiquent toutes les observations qu'ils ont pu faire à l'inspecteur de l'Éducation nationale et au maire.

Délégation de Clamart (Union des Hauts-de-Seine) :
- Danielle DESMEDT : maternelles Fleury, Jardin Parisien, Jules Ferry et Moulin de Pierres ; élémentaires Jules Ferry, Moulin de Pierres, Jean Monnet, Trivaux.
- Serge ANNARUMMA : maternelles Bourcillière, Jean Monnet et Rochers ; élémentaires Louise Michel, Garenne, Rochers, Mairie ; groupe scolaire La Fontaine.
- Philippe ANTZENBERGER : maternelles Anne Frank, Plaine, Garenne, Closiaux et Gathelot ; élémentaires Léopold Sédar Senghor ; écoles privées Saint-Joseph.

Le réseau d'aides spécialisées et les classes spécialisées

Le RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (RASED) est un dispositif de l'Éducation nationale qui permet d'apporter aux équipes pédagogiques des actions complémentaires à celles mises en œuvre par le maître de la classe. Le RASED a pour mission de prévenir et remédier aux difficultés.

Leur rôle

Le RASED est composé de 3 types de personnels spécialisés :
- Le maître E apporte une aide à dominante pédagogique. Il travaille généralement avec des petits groupes d'élèves pour permettre à chaque enfant de dépasser ses difficultés scolaires.
- Le maître G apporte une aide à dominante rééducative. Il s'occupe des enfants dont le comportement corporel, émotionnel ou relationnel gêne les apprentissages.
- Le psychologue propose des entretiens, des bilans psychologiques. Il aide à l'intégration et à l'orientation éventuellement. Il conseille les familles et assure les liaisons avec les services d'aide extérieurs.

Comment les contacter ?

Tout parent d'élève peut rencontrer les membres des réseaux d'aides spécialisées par l'intermédiaire de l'enseignant ou du directeur. Les numéros de téléphone sont disponibles dans chaque école.

Les classes spécialisées

Les CLIS

Ce sont les classes d'intégration scolaire : il en existe deux sur la ville, l'une à l'élémentaire Trivaux, la seconde à Rochers. Ces classes ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap.

L'UPE2A

La classe d'initiation s'adresse aux enfants d'âge élémentaire tout nouvellement arrivés en France sans maîtrise de la langue française. Elle se situe à l'école de la Mairie. Pour s'y inscrire, la procédure est celle d'une inscription scolaire.

Le personnel municipal

Des agents territoriaux travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires et sont rémunérés par la Mairie.

Les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont qualifiés pour s'occuper des plus petits, afin d'aider au quotidien les enseignants. Pendant leur temps de travail en lien avec les enfants, ils sont placés sous l'autorité du directeur, en relation avec le service Logistique scolaire de la ville.

Leur rôle :

- participer aux animations et aux activités manuelles ;
- participer à la restauration scolaire et surveiller le déroulement des repas ;
- assurer la propreté des locaux et entretenir le matériel scolaire ;
- aider à l'habillement et se charger des soins corporels à donner aux enfants.

Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont chargés d'assurer la propreté des locaux scolaires, la préparation et le service du repas de midi. Ils sont placés sous l'autorité du service Logistique.

Le personnel d'animation

Le personnel d'animation assure l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville sur les temps périscolaires (l'accueil du matin et du soir, la restauration, les mercredis, les vacances et les séjours) et est placé sous l'autorité du service Enfance.

Le rôle du directeur

- être responsable du fonctionnement de l'accueil de loisirs et de la restauration ;
- mettre en place et assurer le suivi du Projet pédagogique de l'accueil de loisirs en accord avec le Projet Éducatif de la Ville.

Le rôle de l'animateur(trice)

- participer au bon fonctionnement des différents accueils périscolaires et assurer leur qualité ;

- assurer la sécurité physique et affective des enfants qui leur sont confiés ;
- mettre en place et animer les activités ludo-pédagogiques proposées.

Les éducateurs sportifs

En collaboration avec les enseignants des écoles élémentaires, ils élaborent, conduisent et animent des séances d'Éducation Physique et Sportive dont les contenus et la démarche pédagogique contribuent au développement général de l'enfant. Ils interviennent à raison de 2 cycles sportifs de 7 semaines par classe.

La restauration scolaire

Depuis septembre 2005, la cuisine centrale prépare les déjeuners de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville. La liaison froide a été mise en place : les repas sont préparés à la cuisine à J-2, conservés au froid, livrés dans les écoles à J-1, et réchauffés au restaurant scolaire le jour de la consommation. Les menus sont élaborés avec des produits ayant reçu une garantie officielle de qualité (Label rouge, agriculture biologique), délivrée sur avis de la Commission nationale des labels et des certifications de produits. L'usage de produits transgéniques est prohibé. Chaque jour, un ou plusieurs produits bio sont servis aux enfants. La Mairie emploie une diététicienne afin de garantir l'équilibre des repas. Si votre enfant a des allergies alimentaires, vous êtes invité à contacter le directeur de l'école qui vous proposera la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

La Caisse des Écoles laïques

La Caisse des Écoles laïques est un établissement public à vocation sociale, subventionné par la Mairie. Elle permet, grâce à des aides et des soutiens financiers, l'accès de tous les enfants aux services mis en place dans le cadre scolaire. Elle permet également de porter le Programme de Réussite Éducative co-financé par la Ville et l'État.

Ses actions :

- veiller à la réduction des inégalités en apportant le cas échéant une aide de secours aux enfants fréquentant les établissements scolaires publics laïcs de la ville ;
- encourager par des aides individuelles les expériences de vie en collectivité (classes de découverte, séjours éducatifs) ;
- porter le dispositif de réussite éducative en y intégrant un conseil consultatif.

Le conseil d'administration

Il est composé de membres de droit et de membres élus pour trois ans par les adhérents. Il est constitué par :

- le Maire, Président ;
- le Maire adjoint chargé des affaires scolaires, Vice-Président ;
- un élu désigné par le Conseil municipal
- l'Inspectrice de l'Éducation nationale ;
- deux directeurs représentant l'ensemble des directeurs des écoles élémentaires et maternelles publiques laïques de la ville ;
- un délégué du préfet ;
- deux membres élus par les sociétaires ;
- un représentant par fédération de parents d'élèves, reconnue par l'Éducation nationale, désigné par ses pairs.

Comment adhérer ?

Chacun peut aider et favoriser la vie des établissements scolaires en adhérant à la Caisse des Écoles laïques :

- cotisation minimum de 2 € ;
- cotisation annuelle de 5 € pour les membres donateurs, de 15 € pour les membres bienfaiteurs.

Tous les membres majeurs d'une famille peuvent adhérer en remplissant chacun un bulletin d'adhésion, disponible au guichet unique, lors de la prochaine campagne d'adhésion assurée dans les écoles, et téléchargeable sur le site de la Ville.

Adresses des établissements scolaires

Écoles maternelles

BOURCILLIÈRE
Directrice : Mme CORNILY
1, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 01 57 43

ANNE FRANK
Directrice : Mme LE BONNIEC
4, allée du Nivernais
Tél. : 01 46 01 71 40

CLOSIAUX
Directrice : Mme CARIOU
7, rue des Closiaux
Tél. : 01 46 44 80 20

FLEURY
Directrice : Mme SPACH
97, rue de Fleury
Tél. : 01 46 42 80 80

GARENNE/TRIVAUX
Directrice : Mme HOC-MACHET
60, rue de la Bourcillière
Tél. : 01 46 01 57 41

GATHELOT
Directrice : Mme WEBEN
7, rue Gathelot
Tél. : 01 46 42 50 44

JARDIN PARISIEN
Directrice : Mme LEBAILLY
Carrefour du 8 Mai 1945
Tél. : 01 46 32 08 89

JEAN MONNET
Directrice : Mme HERVE
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 26 86

JEAN DE LA FONTAINE
Directrice : Mme VIGNAUD
38, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 70

JULES FERRY
Directeur : M. DEGRET
154, av. Jean Jaurès
Tél. : 01 41 46 12 81

MOULIN DE PIERRES
Directeur : M. KOZIATEK
1, petit sentier des Rochers
Tél. : 01 47 36 07 75

PLAINE
Directeur : M. AMALI
10, rue de l'Île-de-France
Tél. : 01 46 32 08 29

ROCHERS
Directrice : Mme SALORT
70, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 46 42 58 00

Écoles élémentaires

GARENNE
Directeur : M. BIGUEREAU
9, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 01 57 44

LOUISE MICHEL
Directrice : Mme BEERBLOCK
16, rue du Parc
Tél. : 01 46 32 06 71

JEAN MONNET
Directeur : M. CHOURAQUI
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 11 22

JEAN DE LA FONTAINE
Directrice : Mme VIGNAUD
38, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 70

JULES FERRY
Directrice : Mme DELION
6, rue Jules Ferry
Tél. : 01 41 46 12 82

Écoles élémentaires (suite)

MAIRIE
Directrice : Mme LE HENAFF
22, rue du Trosy
Tél. : 01 46 38 13 48

MOULIN DE PIERRES
Directrice : Mme SALAÜN
1, petit sentier des Rochers
Tél. : 01 46 44 74 78

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
Directrice : Mme MARTIN
9, rue de Bretagne
Tél. : 01 46 30 08 90

ROCHERS
Directeur : M. PELLOUX
43, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 46 42 02 79

TRIVAUX
Directrice : Mme LETOURNEUR
7, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 01 57 45

Collèges et lycée

COLLÈGE ALAIN-FOURNIER
Principale : Mme CHANTEUX
44, rue de la Division Leclerc
Tél. : 01 45 29 30 50

COLLÈGE MAISON BLANCHE
Principale : Mme LAGRANGE
14, rue Maison Blanche
Tél. : 01 46 45 05 60

COLLÈGE DES PETITS PONTS
Principale : Mme CONSIGNY
7, rue de Vendée
Tél. : 01 46 31 45 95

LYCÉE JACQUES MONOD
Proviseur : Mme GUICHARD
44-48, rue du Fort
Tél. : 01 46 45 31 33

Établissements privés

COLLÈGE SAINTE-MARIE
Directrice : Mme DUMAS DE LA ROQUE
10, rue Hévin
Tél. : 01 47 36 09 29

MATERNELLE SAINT-JOSEPH
Directrice : Mme BOVET
14, rue du Guet
Tél. : 01 46 44 82 93

ÉLÉMENTAIRE SAINT-JOSEPH
Directrice : Mme BOVET
7, avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 46 42 00 60

Les services périscolaires

Le service Enfance organise quatre types d'activités :

- les séjours
- les accueils périscolaires (avant et après l'école)

Votre enfant doit être scolarisé dans une école publique de Clamart.

- les activités en accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). Cet accueil est accessible aux enfants scolarisés à Clamart, dans le secteur public ou privé.

Ces activités se déroulent dans les accueils de loisirs au sein des écoles de la ville. Ceux-ci proposent aux familles une offre de loisirs et un moyen de garde adapté permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.
Les préinscriptions, modifications et annulations sont possibles depuis le Portail Famille sur ***clamart.fr***

- les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Mise en oeuvre du décret du 24 janvier 2013
Des activités sportives, culturelles, artistiques, découverte du monde et autour du numérique sont proposées aux enfants le vendredi de 15h à 18h.

Renseignements au Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès :
Guichet unique
Rez-de-chaussée
Tél. : 01 46 62 35 35

Service Enfance
2e étage
Tél. : 01 46 62 36 78/36 05

Les séjours

Pour diversifier les modes d'accueil durant les vacances scolaires, le service Enfance propose aux enfants de 4 à 11 ans des séjours d'une durée de 5 à 21 jours selon différentes thématiques (ski, voile, nature, multi-activités). Chaque année, le service propose plus de 250 places en séjours.
La préinscription permet d'améliorer l'organisation des séjours et, pour les enfants, de partir selon des critères équitables :

- équilibre entre les différentes tranches du quotient familial
- équilibre entre tous les quartiers de Clamart
- mixité filles/garçons
- favoriser les enfants qui ne sont pas partis dans l'année

Une fois sélectionnées, les familles sont invitées à confirmer leur participation en procédant à l'inscription au guichet unique. Pour plus d'informations, consultez le guide « *Séjours 2015* ».

Avant et après l'école

Accueils périscolaires

Écoles maternelles et élémentaires : de 7h30 à 8h50 et de 16h à 18h30 (horaire spécifique à l'école Jules Ferry : de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h30).
De 16h à 16h30 : garderie, sous la surveillance des animateurs de la Ville. Les élémentaires prennent leur goûter fourni par les parents.
À partir de 16h30 :

- accueil de loisirs pour les maternels, avec un goûter fourni par la Ville.
- accueil de loisirs ou études dirigées pour les élémentaires.

La préinscription est obligatoire pour l'accueil de loisirs et les études dirigées (voir page 7).
Pour les enfants scolarisés sur les écoles élémentaires du Réseau ÉCLAIR (écoles Garenne, Trivaux et Senghor) : des activités sportives sont proposées de 16h30 à 18h (voir page 24).

Études dirigées

Encadrée par des enseignants, l'étude dirigée est organisée en deux parties. De 16h30 à 17h15 environ, l'étude permet aux enfants de bénéficier d'un soutien aux devoirs et de revoir, si nécessaire, des notions étudiées en classe. Ensuite, des ateliers pédagogiques animés par les enseignants sont proposés aux enfants.

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Diverses activités encadrées par des associations, personnels municipaux et enseignants seront proposées aux enfants le

vendredi après la classe de 15h à 18h. Ces activités sont facultatives et non facturées aux familles. La préinscription est obligatoire (voir p.7).

Accompagnement à la scolarité
(pour les 6-11 ans – du CP au CM2)

- Maison de quartier du Petit Clamart : mardi et jeudi de 16h30 à 18h
- CSC du Pavé Blanc : lundi et jeudi de 16h30 à 18h
- Maison de quartier du Jardin Parisien : mardi et jeudi de 16h30 à 18h

Travail scolaire : ateliers de méthodologie de travail autour des leçons et ateliers éducatifs organisés en concertation avec les enseignants. Participation demandée : 10,90 €/an (Pass Famille).
L'accompagnement à la scolarité est également organisé en direction des collégiens et lycéens. Se renseigner dans les centres sociaux.

Ateliers sportifs

Les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du Réseau ÉCLAIR peuvent bénéficier d'ateliers sportifs co-encadrés par des éducateurs sportifs et des animateurs. L'athlétisme, le handball, le judo, le multisport ou encore le volley rythmeront alors les fins de journée.
Après avoir pris leur goûter, les enfants, accompagnés par les animateurs, se rendront aux gymnase et dojo Bretagne.

Les mercredis après-midi et les vacances scolaires en accueils de loisirs

Accueil des enfants

À partir du mardi 2 septembre 2014, les enfants auront classe le mercredi matin jusqu'à midi. Dès lors, l'accueil de loisirs démarrera à 13h30, après la restauration scolaire. Vous pouvez aussi choisir de venir chercher votre enfant le mercredi à midi avant le repas ou à 13h30 après la restauration scolaire.

Horaires d'ouverture des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires

- 7h30 - 9h
- 11h45 - 12h
- 13h30 - 13h45
- 16h30 - 18h30

Pour le bon déroulement des activités et le confort des enfants, nous vous demandons d'être vigilants quant au respect de ces horaires d'accueil.

Attention : Les familles qui souhaitent confier leur enfant en demi-journée après-midi doivent téléphoner au centre avant 9h pour confirmer le repas de midi et le goûter au responsable de la structure.

Une multitude d'activités au choix

- Activités manuelles, artistiques et sportives qui contribuent toutes à l'éveil et à l'épanouissement de l'enfant.
- Stages divers à dominantes sportives et artistiques
- Sorties en parcs de loisirs, musées, zoo, cinéma, ludothèque, cirque, fermes pédagogiques
- Rencontres intercentres, participation à des grands jeux, pique-niques dans le bois
- Manifestations festives organisées par la Mairie

Adresse des accueils de loisirs

Accueils de loisirs maternels

BOURCILLIÈRE
Directeur : M. LEPROUX
Adjointe : Mme ZIDANE
1, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 31 77 26

ANNE FRANK
Directrice : Mme ARCICAULT
Adjointe : Mme VELARDO
4, allée du Nivernais
Tél. : 01 46 01 71 44

CLOSIAUX
Directrice : Mme BRUNO
7, rue des Closiaux
Tél. : 01 46 62 64 51

FLEURY
Directrice : Mme SAILLOUR
Adjoint : M. TIRABOSCHI
97, rue de Fleury
Tél. : 01 46 38 90 96

GARENNE/TRIVAUX
Directeur : M. LEPROUX
Adjointe : Mme ZIDANE
60, rue de la Bourcillière
Tél. : 01 46 31 17 42

GATHELOT
Directrice : Mme BOYDENS
7, rue Gathelot
Tél. : 01 47 36 92 59

JARDIN PARISIEN
Directrice : Mme CORMONT
Carrefour du 8 Mai 1945
Tél. : 01 46 32 36 53

JEAN MONNET
Directeur : M. DA CUNHA
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 17 68

LA FONTAINE
Directrice : Mme TRIVINO PARRA
36, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 77

JULES FERRY
Directrice : Mme MARTINEZ
Adjointe : Mme DESFORGES
154, avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 41 46 12 84

MOULIN DE PIERRES
Directrice : Mlle LUCAS
1, petit sentier des Rochers
Tél. : 01 46 48 62 08

PLAINE
Directrice : Mme COUANNET
Adjointe : Mme NIEZ
10, rue de l'Île-de-France
Tél. : 01 46 32 43 36

ROCHERS
Directrice : Mme BARDE
70, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 47 65 09 84

Accueils de loisirs élémentaires

TRIVAUX/GARENNE
Directrice : Mme MORZAC
Adjoint : M. FELIX
7, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 01 56 30

LOUISE MICHEL
Directrice : Mme RIBAULT
16, rue du Parc
Tél. : 01 46 31 10 28

JEAN MONNET
Directrice : Mme GRAVINA
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 17 69

LA FONTAINE
Directeur : M. MOKHTARI
36, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 76
Réfectoire : 01 41 09 93 70

JULES FERRY
Directrice : Mme MALCOIFFE
Adjoint : M. LACAS
6, rue Jules Ferry
Tél. : 01 41 46 12 85

MAIRIE
Directrice : Mme MAMERI
1, avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 46 62 36 58

MOULIN DE PIERRES (accueil périscolaire uniquement)
Directeur : M. SUROWIEC
1, petit sentier des Rochers
Tél. : 01 46 44 74 78

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
Directrice : Mme BENCHIKHOUN
9, rue de Bretagne
Tél. : 01 46 30 28 02

ROCHERS
Directeur : M. ROBILLARD
Adjoint : M. SUROWIEC
43, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 40 93 47 52

Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) propose un accompagnement individualisé aux familles (résidant dans le Haut Clamart) et à leurs enfants entre 2 et 16 ans.

Le référent de parcours, dans une posture de « coaching » social, est en charge de vous accompagner dans la construction d'un parcours éducatif ayant vocation à favoriser l'épanouissement de votre enfant.

Vous pouvez bénéficier de cet accompagnement, à titre gratuit, si vous estimez que votre enfant rencontre au moins deux des difficultés suivantes :

- troubles du comportement (addiction, mutisme, hyperactivité,…)
- difficultés d'accès aux activités socio-éducatives et de loisirs
- problèmes de santé
- difficultés dans les apprentissages scolaires

Ces difficultés peuvent se cumuler à des questions que vous vous posez au sujet de l'éducation de votre enfant, ou à des difficultés sociales (financières, logement) que vous rencontrez.

Les objectifs du PRE sont les suivants :

- outiller les parents dans leur rôle de premier éducateur, leur présenter les ressources éducatives et sociales du territoire ;
- mettre en place un échange d'information entre les professionnels de l'éducation et du social afin de garantir la cohérence du parcours éducatif construit.

Les familles souhaitant bénéficier de cet accompagnement acceptent l'échange des informations utiles entre professionnels, dans un souci du respect de la confidentialité des familles.

Les partenaires du PRE sont : les enfants et les jeunes, leurs parents, les services de la ville intervenant dans le champ éducatif, les professionnels de l'Éducation nationale, le chargé de prévention de l'aide sociale à l'enfance, l'association ARPE, La Pépinière, l'Entraide Scolaire Amicale, les assistantes sociales de la CAF, le Centre municipal de santé, le CMP ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire à même d'apporter une plus-value au parcours d'un enfant.

Renseignements :
Centre administratif (5e étage)
1, avenue Jean Jaurès
Coordinateur du PRE : Guillaume NEST
Tél. : 01 46 62 36 99
guillaume.nest@clamart.fr

Centre socioculturel du Pavé Blanc
44, route du Pavé Blanc
Référentes de parcours de Réussite éducative :
Marie MAGNIN pour les enfants de 3 à 10 ans
Fatima ABDERREBI pour les jeunes de 11 à 16 ans

Les centres socioculturels

Tél. : 01 46 01 71 50
Équipements de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle, les centres socioculturels proposent des animations, des activités culturelles, musicales. Ils soutiennent et accueillent les initiatives des habitants en faveur de la vie sociale, notamment les projets associatifs. Ces structures sont ouvertes à tout public. Certaines activités présentées ci-dessous concernent également les 12-15 ans et les 15-17 ans. Pour toutes les activités proposées, les inscriptions s'effectuent dans les centres socioculturels du Pavé Blanc et La Fourche.

Centre socioculturel du Pavé Blanc :
44, route du Pavé Blanc
Tél. : 01 46 01 71 50
Horaires d'ouverture de l'accueil administratif :
du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi : de 9h à 13h

Centre socioculturel La Fourche :
216, av. Jean Jaurès
Tél. : 01 41 46 05 90
Gestion administrative pour les activités du CSC La Fourche ainsi que pour les activités des centres socioculturels proposées au sein de la Maison des Associations

Tarifs des activités municipales

Le Pass Famille est obligatoire pour pratiquer une activité dans les centres socioculturels. Il est remis à la première inscription dans les centres au prix de 10,90 € et est valable du 1er/08 au 31/07 de l'année suivante. Attention ! Un seul Pass par famille
Ne sont pas soumises à cette tarification : les activités des associations et les permanences sociales et juridiques dont les activités se déroulent dans les centres socioculturels. Le tarif des activités dépend du quotient familial. Gratuité accordée pour les enfants de moins de trois ans.

Activités

Les activités socioculturelles

La danse : classique, indienne, modern'jazz et hip-hop
L'éveil corporel, la guitare

La ludothèque - accès libre avec le Pass Famille

La ludothèque est un lieu convivial où parents, enfants et adolescents découvrent ensemble des jeux variés (éveil, construction, symboliques…), sur place ou chez soi en empruntant des jeux gratuitement. Un programme d'activités autour du jeu est proposé aux familles pendant les vacances scolaires.

L'antenne jeunesse

Pendant les vacances scolaires, un programme d'activités variées est proposé aux jeunes Clamartois. Une salle est également dédiée aux projets développés par le service Jeunesse au sein du CSC Pavé Blanc.

L'accompagnement à la scolarité (avec le Pass Famille)

Du CP à la terminale, vous trouverez dans les CSC une réponse adaptée aux besoins de vos enfants. Organisation : 2 séances par semaine, groupe de 5 enfants maximum.

L'atelier « *Au bout des doigts* »

Atelier d'arts plastiques pour enfants et adultes.

Club des Parents

Une salle est dédiée au Club des Parents au centre socioculturel du Pavé Blanc.

Des activités, rencontres-débats ou des conférences sont organisées sur les thèmes liés aux questions éducatives et familiales (scolarité, santé, adolescence, petite enfance…).

Vous trouverez aussi un espace de documentation concernant les relations intrafamiliales et divers sujets éducatifs. Des rencontres collectives entre parents et divers intervenants sont régulièrement proposées.

Le Café des Parents :

Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges concernant les relations parents/enfant, l'éducation, la scolarité, la vie de famille… Vous pouvez être reçus de façon individuelle auprès de la référente du Club des Parents.

Séjours et sorties en famille

Des sorties sont proposées durant la belle saison et restent axées sur le plein air. En hiver, elles sont orientées vers la découverte culturelle (sorties au théâtre, expositions…).

Afin de découvrir en famille le plaisir des vacances à la montagne, les centres socioculturels organisent des séjours à Hauteluce dans son chalet municipal (un séjour de ski et un séjour l'été).

Le Point Écoute Parents

Permanence de soutien aux parents avec une psychologue.

Vous souhaitez aborder des questions ou difficultés liées aux relations avec vos enfants (de la petite enfance à l'adolescence) ? Vous souhaitez échanger sur vos relations familiales (couple, famille élargie…) ?

Cette permanence offre aussi la possibilité d'aborder toutes questions qui vous touchent de façon plus personnelle.

Art et culture

Le Théâtre Jean Arp, le centre d'arts plastiques Albert Chanot et le Conservatoire « Henri Dutilleux » sont trois centres ressources pour les classes à projets artistiques et culturels. Ils permettent aux enfants de découvrir et de se familiariser avec les différentes formes d'art à travers des projets concrets : spectacles, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique…

Théâtre Jean Arp
Cinéma Jeanne Moreau

22, rue Paul Vaillant-Couturier
Réservation : 01 41 90 17 02
Administration : 01 41 90 17 00
www.theatrejeanarp.com / theatrearp@clamart.fr

• Le Théâtre Jean Arp mène une action importante en direction du jeune public, aussi bien dans le temps scolaire qu'extrascolaire.
Les spectacles pour jeune public sont proposés le mercredi ou le samedi, et d'autres le vendredi à 20h30 afin de permettre aux enfants dès 3 ans et à leurs parents de venir au théâtre ensemble. Chacun de ces spectacles est également présenté en séances scolaires.
Il est également possible de bénéficier d'un « *Pass Famille* » sur certains des spectacles programmés en soirée à 20h30.
Au quotidien, le Théâtre Jean Arp mène un travail important de sensibilisation au spectacle vivant (en particulier en théâtre, danse et marionnette), par le biais de rencontres avec des artistes, de comités de lecture, d'ateliers de pratique artistique… Ce travail est présenté en fin d'année lors des rencontres artistiques amateurs « *Les Pépinières* ».

• Le Cinéma Jeanne Moreau, quant à lui, permet aux enfants de découvrir les films d'aujourd'hui mais aussi les grands classiques d'hier, lors des séances de « *Ciné-goûter* », suivies d'un débat et d'un goûter.
Nous participons également aux dispositifs « *École et cinéma* », « *Collège au cinéma* » et « *Lycéens et apprentis au cinéma* ». Ces dispositifs proposent à chaque élève une initiation au langage cinématographique et à l'histoire du cinéma.

Conservatoire de Clamart « Henri Dutilleux »

Conservatoire à Rayonnement Départemental
Place Jules Hunebelle
Tél. : 01 55 95 92 72
conservatoire.clamart@suddeseine.fr

Horaires d'accueil (hors périodes de vacances scolaires) :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h à 22h30
- mercredi : de 8h30 à 22h30
- samedi : de 8h30 à 18h30

Le Conservatoire Henri Dutilleux accueille les élèves désireux d'apprendre la musique, le théâtre et la danse, de la petite enfance (cycle d'éveil interdisciplinaire et parcours d'initiation) à l'âge adulte. Les modalités des cycles pédagogiques diffèrent selon la discipline suivie. Concernant la musique et le théâtre, le Conservatoire propose un cycle amateur mais aussi un cycle pré-professionnel (cursus du Diplôme d'Études Musicales - DEM ou d'Études Théâtrales - DET).

Ces études comprennent la formation musicale, la pratique instrumentale, vocale ou chorégraphique et la pratique collective. L'enseignement du théâtre peut être suivi à partir de l'âge de 13 ans après test d'entrée.

La pratique collective est au cœur du projet éducatif du Conservatoire et s'exprime à travers 10 orchestres (cordes, harmonies, symphoniques et improvisation), 2 big band jazz, plus de 15 groupes et ateliers de Musiques actuelles, une maîtrise vocale, 10 chorales d'enfants et une multitude d'ensembles instrumentaux liés à différents projets. Plus de 1 200 élèves ont ainsi une pratique sociale de la musique. Tout au long de l'année, des master-classes, des résidences d'artiste ou des expositions viennent également enrichir la vie de ce lieu culturel au profit de ses élèves et du public extérieur.
Les réinscriptions pour l'année scolaire suivante sont ouvertes du début du mois d'avril à fin mai.
Les préinscriptions (pour les nouvelles demandes) s'échelonnent de mi-mai à mi-septembre (la période varie selon les disciplines souhaitées). Le montant des frais de scolarité (droits d'inscription, cotisations annuelles et locations d'instruments le cas échéant) varie selon le quotient familial pour les élèves rattachés à un foyer fiscal situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine. Les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire.

Les « *CHAM* » et les « *CHAT* » : Classes à Horaires Aménagés Musique et Théâtre

Les Classes à Horaires Aménagés, fruits du partenariat entre l'Éducation Nationale et la Ville de Clamart, permettent aux élèves de bénéficier de temps libéré pour suivre un enseignement musical ou théâtral renforcé. Entrée sur entretien et audition.

- École élémentaire Léopold Sédar Senghor (du CE1 au CM2) : dominante voix
- Collège des Petits Ponts : Dominante instrument « Batucada-Fanfare » (vents et percussions), Dominante «Théâtre» (pour les 6e et 5e)
- Collège Alain Fournier : Dominante voix « Chorale » (pour les 6e et 5e), Dominante instrument « Musique de chambre » et « Orchestre » (pour les 4e et 3e), Dominante « Théâtre » (de la 6e à la 4e)

Tarifs (en euros, en fonction du quotient familial)

Chapitre 1

1 - Cours individuel (instrument ou chant) avec ou sans Formation musicale et Pratique collective (*)

2 - Art dramatique

Tranche	Enfant – étudiant	Adulte (+ 20 ans)
A	70,05	81,65
B	105,76	121,72
C	144,68	165,44
D	173,45	196,39
E	195,29	221,74
F	213,63	241,22
G	229,74	273,41
H	244,70	196,81
I	272,31	306,75
J	320,49	361,83
K	369,27	419,35
L	491,67	524,96
Hors Sud de Seine	704,13	771,92

(*) Dans le cadre de ce chapitre, le montant de la cotisation annuelle ne change pas quel que soit le nombre de pratiques collectives suivies par l'élève.

Chapitre 2

1 - Cours collectif seul : Éveil interdisciplinaire, Formation Musicale, Pratique collective

2 - Danse

Tranche	Enfant – étudiant	Adulte (+ 20 ans)
A	46,98	55,21
B	76,51	86,11
C	102,22	119,45
D	124,09	136,67
E	137,83	160,80
F	150,42	173,45
G	165,44	188,40
H	173,45	198,78
I	183,76	210,26
J	205,62	234,33
K	234,33	269,92
L	278,04	318,23
Hors Sud de Seine	345,72	373,33

NB : Les élèves qui suivent plusieurs disciplines appartenant à un même chapitre bénéficient, à partir de la deuxième discipline, d'une réduction de 50 % sur le montant de la cotisation des disciplines supplémentaires (valable uniquement pour les chapitres I et II).

Chapitre 3

1 - Coaching de groupes (studio rock)

2 - Ateliers d'intégration
(personnes en situation de handicap)

Tranche	Enfant et Adulte
A à D	43,72
E à H	68,89
I à L	96,49
Hors Sud de Seine	96,49

Chapitre 4

Location d'instrument (forfait au mois)

Tranche	Enfant - étudiant
A à C	10,38
D à L	20,76
Hors Sud de Seine	20,76

Chapitre 5

Droits d'inscription
Montant défini en fonction de la localisation du foyer fiscal de rattachement de l'élève.

Forfait	Montant dû par élève inscrit
Tarif Sud de Seine	11
Hors Sud de Seine	22

Réseau des médiathèques

Plonger dans une histoire, s'initier aux subtilités de la recherche documentaire, rencontrer un écrivain dans le cadre du Prix littéraire, participer à des ateliers scientifiques ou visiter une exposition, le plaisir reste avant tout le maître-mot.

Tout au long de l'année, vous trouverez dans les différents sites du Réseau des médiathèques plus de 200 000 documents pour tous dont 50 000 pour enfants (de 0 à 14 ans), des livres, des CD et des DVD, des ressources numériques, des CD-Rom ludo-éducatifs, etc.

Ces documents peuvent être empruntés, consultés sur place ou réservés en ligne.

Des postes informatiques, le wifi et des connexions filaires sont à votre disposition dans les établissements.

Le Réseau des médiathèques, c'est aussi une équipe de professionnels, qui sont là pour vous conseiller, vous guider dans vos choix et dans vos recherches.

Le Réseau propose aussi de nombreuses animations :

- des spectacles, expositions, concerts… à voir en famille dont les « Câlinades », série de spectacles pour les plus jeunes ;
- des ateliers créatifs, scientifiques ou multimédia, sur inscription ;
- des accueils de classes sont également réalisés tout au long l'année et une collaboration régulière est mise en place avec les structures de la petite enfance ;
- le mercredi matin « Mon premier panier à histoires » à 10h30 pour les enfants de moins de 3 ans et l'après-midi à 15h le « Paniers à histoires » et le « Petit Ciné-club » dès 3 ans sont proposés dans les deux médiathèques en alternance. À 16h45, le premier mercredi du mois « La fabrique à histoires », un atelier d'écriture pour jouer avec les mots ;
- un fonds « *Parentalité* » propose des collections spécifiques autour des questions éducatives et familiales pour les parents et les professionnels de l'enfance dans les quatre équipements du Réseau des médiathèques ;
- l'espace multimédia Agor@ de la médiathèque François Mitterrand est en accès libre mais propose également des ateliers thématiques sur inscription.

Inscription au Réseau

Gratuite pour les Clamartois et les habitants de la communauté d'agglomération Sud de Seine. Payante pour les autres usagers.

- La consultation des documents sur place ou l'accès aux animations sont libres et gratuits. Pour emprunter des documents, bénéficier des ressources numériques ou utiliser les postes informatiques, l'inscription est obligatoire sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'inscription permet d'emprunter dans toutes les médiathèques du Réseau jusqu'à 20 documents tous supports.

Pour tous renseignements : *http://mediatheque.clamart.fr*

Adresses et horaires

Médiathèque François Mitterrand

Place François Mitterrand

Médiathèque La Buanderie Anne Capezzuoli

Place Ferrari

Horaires des médiathèques :
Mardi : de 14h à 18h30
Mercredi : de 10h à 13h et de14h à18h30
Jeudi : de 14h à 18h30
Samedi : de 10h à13h et de14h à 18h30
Dimanche : de 15h30 à 18h30 en alternance dans les deux médiathèques.
Tél. : 01 46 01 71 30

Bibliothèque de La Fourche

Centre socioculturel de La Fourche – 1er étage
216, av. Jean Jaurès
Tél. : 01 46 01 71 30

Trois des quatre sites du Réseau des médiathèques sont désormais fermés au public le vendredi après-midi pour accueillir les enfants des écoles lors des Nouvelles Activités Périscolaires.
Le vendredi après-midi, vous pouvez donc vous rendre à la bibliothèque du Jardin parisien, qui reste accessible au public.

Bibliothèque du Jardin Parisien

Maison de quartier du Jardin Parisien
20, rue du Parc
Tél. : 01 46 01 71 30

Horaires des bibliothèques :
Mercredi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30
Vendredi : de 14h à 18h30
Samedi : de 10h à 13h

Petite Bibliothèque Ronde

Cité de la Plaine – 14, rue de Champagne
Tél. : 01 41 36 04 30
Courriel : petite.biblio.ronde@orange.fr
www.lapetitebibliothequeronde.com
Horaires d'ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h (Mardi et jeudi de 14h30 à17h pendant les vacances scolaires, fermée le vendredi)
Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Samedi et dimanche de 14h30 à 17h
Créée en 1965 au cœur de la cité de la Plaine, la Petite Bibliothèque Ronde est aujourd'hui une bibliothèque associative qui accueille les enfants de 0 à 14 ans et leurs parents.
En complément de ses 20 000 documents jeunesse empruntables, elle propose :
- une variété d'activités gratuites autour de la lecture, de l'art et du multimédia ;
- des rencontres régulières avec des musiciens, conteurs, artistes et auteurs ;
- des ateliers, concerts et expositions tous publics.

L'inscription à la bibliothèque et toutes les animations sont gratuites.
L'action de la Petite Bibliothèque Ronde est soutenue par le ministère de la Culture, la municipalité de Clamart et des mécènes.

Toutes les informations pratiques (horaires, programmation…) sont disponibles sur le site ***www.lapetitebibliothequeronde.com***.

Centre d'arts plastiques Albert Chanot

33, rue Brissard – Tél. : 01 47 36 05 89
www.centrealbertchanot.com / centreartchanot@clamart.fr
Horaires d'ouverture : mercredi, vendredi, samedi, dimanche de 14h à 18h sauf les jours fériés. Entrée gratuite.
Le centre d'arts plastiques Albert Chanot propose aux enfants de découvrir le monde artistique à travers un cycle d'expositions annuel. Les enfants sont accueillis gratuitement au centre d'art pour des visites dédiées aux groupes (scolaires, accueils de loisirs) menées par des artistes ou des conférenciers. Ces visites sont l'occasion de découvrir des techniques, des matières, de développer leur sens critique et tout simplement d'éveiller leur curiosité naturelle.
À la rentrée scolaire 2014, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, le centre inaugure le programme « L'aventure de l'art » qui invite des artistes à imaginer un projet photographique, vidéo ou peint avec les enfants durant un semestre tous les vendredis après-midi. Il prolonge par ailleurs ses interventions auprès des scolaires

avec le dispositif « Création à l'école » afin de faire découvrir aux élèves des techniques artistiques contemporaines. Tous ces moments d'échanges entre les enfants et les artistes offrent ainsi une éducation du regard et une compréhension actuelle de l'art. L'ensemble des projets donne lieu à une exposition des travaux au mois de juin à la salle des fêtes municipale, place Jules Hunebelle. Le centre d'art Albert Chanot propose également des actions de formations auprès des enseignants dans le cadre du dispositif départemental EFFr'actions 92, initié par l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, et prend part au programme « Éteignez vos portables » porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine afin de développer des ateliers artistiques auprès des collégiens.

Sport

Chaque année, près de 4 000 heures de cours sont dispensées aux enfants des écoles élémentaires par les enseignants avec l'assistance des maîtres nageurs de la piscine et des éducateurs sportifs de la Ville.
Pour faciliter ce travail, la Mairie met à leur disposition de nombreux équipements sportifs : gymnases, dojos, complexes sportifs comprenant des stades, des courts de tennis, des pistes d'évolution, des murs d'escalade… Sans oublier, bien entendu, la piscine du Bois qui accueille les enfants de la ville.
Les disciplines pratiquées, multiples et variées, telles que l'athlétisme, la natation, la gymnastique, les jeux de balles, les jeux collectifs et les jeux d'opposition, s'inscrivent dans un projet de formation de l'enfant.
L'École municipale des Sports a été créée en 2006 et est gérée par la mairie de Clamart. Cette structure permet la pratique de multiples activités physiques et sportives.

École Municipale des Sports (EMS)

À mi-chemin entre l'éducation physique à l'école et l'éducation physique en club, l'École Municipale des Sports constitue la passerelle idéale permettant d'éveiller et susciter l'intérêt des enfants à la pratique d'activités physiques et sportives.
Dans une démarche éducative et ludique, l'EMS offre aux enfants âgés de 5 à 10 ans la possibilité de pratiquer, le mercredi et le samedi, de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

Les priorités de l'EMS

- Accueillir des enfants dans une structure sportive.
- Répondre aux motivations des enfants.
- Fidéliser les enfants au sport et à ses bienfaits.
- Répondre aux souhaits des parents.
- Aider l'enfant à se connaître.
- Favoriser la socialisation.

Trois formules proposées

- **Inisport :**

Pour les moins de 7 ans (2008-2009)

Marcher, courir, sauter, lancer, attraper, manipuler des ballons, jouer avec un partenaire, autant d'actions qui sont abordées à travers la pratique d'activités physiques et sportives diverses et variées.
Cette formule, réservée aux enfants de grande section maternelle et de cours préparatoire, est basée sur la découverte et sur l'initiation. Elle permet de répondre aux besoins de mobilité des enfants mais correspond aussi aux attentes des parents en matière d'initiation et de découverte sportive.

Pour les 7 ans (2007)

À cette catégorie correspondent des cycles d'initiation où les enfants découvrent en alternance trois activités autour d'une dominante sur l'année réparties par trimestre :

- 1er trimestre : Dominante athlétisme - dominante gymnique - dominante basket
- 2e trimestre : Badminton - Gym rythmique
- 3e trimestre : Foot/Rugby - Athlétisme

- **Multisport :**

Pour les moins de 11 ans (2004-2005-2006)

Pratiquer le rugby, le football, le basket, le handball, le tchoukball, le volley, le tennis, la gymnastique, l'athlétisme, le roller, le badminton et le tennis de table, à raison d'une activité par trimestre, permettra à l'enfant scolarisé en école élémentaire de se familiariser avec les bases de cette même activité.

Les activités proposées seront spécifiques et contribueront au développement moteur et affectif de l'enfant. Elles l'aideront, dans le même temps, à mieux choisir ses orientations sportives.

Inscription

Secrétariat du Service des Sports
Maison des Sports (RDC) - Place Jules Hunebelle
À partir de septembre 2014, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Pièces à fournir :

- Carte de quotient familial, à retirer au guichet unique (rez-de-chaussée du centre administratif)
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du sport renseigné au dos du feuillet d'inscription
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Paiement par chèque ou espèces

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Sports vacances

Le temps des vacances scolaires, l'EMS propose de nombreux stages sportifs.
Tarification à la semaine pour une formule à la journée ou demi-journée, en fonction du quotient familial.
Découverte, initiation et approfondissement de disciplines sportives, variées et insolites, permettent à vos enfants de faire le plein de nouvelles émotions.

- Pour les 5-10 ans

Les stages de découverte proposent des activités ludiques plus ou moins connues des sportifs en herbe : gym, athlétisme, judo, jeux de raquettes, sports collectifs, ultimate, escrime, vélo, roller…

- Pour les 11-15 ans

L'accent est porté sur la découverte de nouvelles sensations. Tchoukball, judo, grappling, trampoline et tumbling rythmeront la journée.

Renseignements :
Maison des Sports – Service des Sports
Place Jules Hunebelle
Tél. : 01 41 09 78 90

Tarifs

Ils sont déterminés en fonction du quotient familial. La cotisation de l'EMS est payable en 1 ou 2 fois (septembre et février).

Santé

Une surveillance dès la maternelle

Les enfants sont suivis médicalement dès la petite section de maternelle.

- Un 1er bilan vers l'âge de 3 ans est proposé par les infirmières puéricultrices de la PMI (Protection Maternelle Infantile) : dépistages visuels et auditifs, régime alimentaire…
- Des consultations de pédiatrie sont également prévues pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans tous les 3 ou 4 mois. Les médecins peuvent par exemple veiller au respect des vaccinations, prescrire du fluor…
- Le traitement de troubles psychologiques (cauchemars à répétition, réveils nocturnes…) est possible grâce à des rencontres avec un psychologue de la PMI.

La surveillance des enfants peut également être faite par les pédiatres ou les médecins traitants. Un médecin scolaire assure des missions de prévention dans les écoles de Clamart.

Hôpital Antoine Béclère
157, rue de la Porte de Trivaux
Tél. : 01 45 37 44 44
http://hopital-antoine-beclere.aphp.fr

Hôpital Armand Trousseau
26, avenue du Dr Arnold Netter
75571 Paris Cedex 12
Standard : **01 44 73 74 75**
Service des brûlés : **01 44 73 67 99**
Réanimation : **01 44 73 62 54**

Centres médico-psychologiques

CMP pour enfants et adolescents
24, av. du Dr Calmette, **Tél. : 01 45 29 95 90**
18, rue de l'Île-de-France, **Tél. : 01 46 31 11 18**

CMP Clamart – Plessis-Robinson
58, route du Pavé Blanc, **Tél. : 01 41 07 92 10**

CMP Meudon – Chaville
60, route du Pavé Blanc, **Tél. : 01 41 07 92 00**

CECAP
32, rue d'Estienne d'Orves, **Tél. : 01 46 44 33 33**

Un meilleur suivi de la santé de votre enfant

Centre municipal de santé
55, av. Jean Jaurès, **Tél. : 01 41 23 05 91**
Horaires d'ouverture : lundi de 14h à 19h ; mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; mercredi et samedi de 9h à 12h.

- Consultation sur rendez-vous
- Médecine générale
- Spécialistes en dermatologie
- Soins infirmiers, écoute et informations aux heures d'ouverture du Centre de Santé
- Prévention gratuite
- Vaccinations : sur rendez-vous pour les enfants d'âge scolaire

Centre dentaire municipal
Place François Mitterrand
Soins sur rendez-vous au **01 41 36 06 60**

Centre municipal de santé (annexe du Haut Clamart)
Place François Mitterrand
Tél. : 01 41 23 05 91
Ouvert seulement pendant les consultations
Consultations sur rendez-vous

- Médecine générale Adultes/Enfants
  Dr ROUVIERE Nathalie : le mardi matin et mercredi après-midi.
- Nutrition
  Dr LEBON Nathalie : le mardi après-midi, le mercredi matin et le vendredi matin.

Vaccinations gratuites sur rendez-vous

PMI – Protection Maternelle Infantile
Haut Clamart : 52, route du Pavé Blanc
Tél. : 01 46 30 04 84
Bas Clamart : 3, rue de l'Église, **Tél. : 01 41 90 13 20**

©CandyBox Images - Fotolia.com

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Inspiré de la « maison verte » de Françoise DOLTO, le LAEP est accessible gratuitement et sans inscription, basé sur la confidentialité et l'anonymat. Les animatrices, une éducatrice de jeunes enfants et une psychologue accueillent les **enfants de moins de 6 ans** accompagnés par un ou deux membres de leur famille. Les différents locaux sont adaptés et sécurisés pour l'éveil des petits et mettent à disposition de nombreux jeux et jouets.

Renseignements :
Sylvia CHEVALIER
Tél. : 01 46 32 25 84

Quartier Centre
Lundi 9h30-12h30
Service petite Enfance
Centre social Jaurès
55, av. Jean Jaurès (Jardin d'enfants)

Quartier Gare
Mercredi 9h30-12h30
Multi-accueil Fleury
5-7, rue de Fleury

Quartier Plaine
Lundi et jeudi 15h18h
Maison Rousseau
12-14, rue Jean-Jacques Rousseau

Associations de parents d'élèves

AAPE - Association Autonome de Parents d'Élèves de Clamart
Présidente : Camille PERROT / president@aapeclamart.org
Courriel : contact@aapeclamart.org
Site Internet : aapeclamart.net

APEEL - Saint-Joseph / Sainte-Marie
Contact : école Saint-Joseph, 7 avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 46 42 00 60

FCPE - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

Présidente : M^me BOUHNIK
Tél. : 06 78 65 27 74
Courriel : fcpeclamart@free.fr

PEEP - Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

Maison des associations
13 bis, rue de Bièvres
Site Internet : peepclamart.fr
Suivez-nous sur Facebook et Twitter : PEEP CLAMART
Président : Nicolas CAMBRON / peepclamart@gmail.com
Tél. : 06 80 90 40 18
Vice-président en charge des Maternelles / Élémentaires : Stéphane FAURE
Vice-présidente en charge des Collèges : Pascale BOR
Vice-présidente en charge du Lycée : Pascale SOUSSAN

Vacances scolaires 2014/2015

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des enseignants		Lundi 1er septembre 2014
Rentrée scolaire des élèves		Mardi 2 septembre 2014
Vacances de la Toussaint	Vendredi 17 octobre 2014	Lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noël	Vendredi 19 décembre 2014	Lundi 5 janvier 2015
Vacances d'hiver	Vendredi 13 février 2015	Lundi 2 mars 2015
Vacances de printemps	Vendredi 17 avril 2015	Lundi 4 mai 2015
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2015	Lundi 31 août 2015

Numéros utiles

Permanences des élus

Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart, Conseiller régional
Sur rendez-vous : ***jean-didier.berger@clamart.fr***
Tél. : 01 46 62 35 08

Patrice RONCARI
Affaires scolaires et périscolaires, Centres socioculturels, Cuisine centrale, Jeunesse
Sur rendez-vous : ***patrice.roncari@clamart.fr***

Autres numéros

Service Petite Enfance
Tél. : 01 46 62 35 35

Service Enfance
Tél. : 01 46 62 36 78/36 05

Service Vie scolaire
Tél. : 01 46 62 35 46

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale Hauts-de-Seine
Centre administratif départemental des Hauts-de-Seine
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 34 34

Inspection de l'Éducation nationale de la 17e Circonscription
(maternelle et élémentaire)
15, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 46 30 83 09

Rectorat de l'Académie de Versailles
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44

Caisse d'Allocations Familiales
9, rue Auguste Gervais
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 0810 25 92 10

ESA - Entraide Scolaire Amicale
Soutien bénévole et individuel des élèves scolarisés du CP à la terminale (dans toutes les matières) assuré par des étudiants, des actifs et des retraités.
Contacts : Véronique FRAMENT/ Denise BALANDE
Tél. : 06 10 28 64 66
www.entraidescolaireamicale.org
veronique.frament@wanadoo.fr/balandedj@orange.fr

Services territoriaux de l'Aide sociale à l'enfance (STASE)
Permanences d'accueil accessibles tous les jours de 9h à 17h30, sans interruption, pour être écouté, conseillé et orienté.
21, avenue du Général Leclerc
92350 Le Plessis-Robinson
Tél. : 01 41 28 00 10

Allô Enfance Maltraitée
119 (24h/24 – 7j/7, appel anonyme sur demande et gratuit depuis les téléphones portables et fixes ou une cabine téléphonique même sans carte)

Jeunes Violences Écoute
Tél. : 0 808 807 700 (appel anonyme et gratuit depuis les téléphones portables et fixes)

Fil Santé Jeunes
Tél. : 0 800 235 236

Drogue Info Service
Tél. : 0 800 231 313

Guichet unique
Centre administratif
1-5, avenue Jean Jaurès
92140 Clamart
Tél. : 01 46 62 35 35

mairie de **Clamart**

www.clamart.fr